

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL 30 JANVIER 2025

Date de la convocation : 24 Janvier 2025

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Isabelle FIDALGO, Nathalie MARCHAND, Maryvonne PRUDHOMME, Manuela CHARTIER, Messieurs M. Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WAITER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Thierry PERREAU, Patrick PINAULT, Gabrielle BREMOND, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Virginie GILLIOT à Michel GODET, Christophe BONNET à Thierry PERREAU, Stéphanie HARS à Stéphane CHOUIN, Thierry DELHOMME à Sébastien DIFRANCESCHO, Constance de PÉLICHY à Maryvonne PRUDHOMME, Virginie OBRINGER-SALMON à Nathalie MARCHAND, Linda RAULT à Dominique THENAULT.

Absents : Marion BASSAÏSTEGUY, Fabienne GAUDENZI, Georges BLAVIEZ.

Secrétaire de Séance : Isabelle FIDALGO.

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 30 Janvier 2025 à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil, au « 109 », en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Katia BAILLY, Maire.

Intervention de Madame Katia BAILLY, Maire

« Avant de dérouler l'ODJ du conseil municipal, j'ai appris ce matin la nouvelle du décès de Jean-Jacques MALET, Maire de Bellegarde depuis 2008, Pdt de l'AML depuis décembre 2023 succédant à Pauline MARTIN devenu sénatrice. Il était d'un naturel optimiste, c'était un homme de proximité qui portait haut les valeurs du service public et les difficultés auxquelles les maires sont confrontés et notamment la problématique de désertification médicale. J'ai ce soir une pensée profonde pour sa famille à qui j'adresse mes plus sincères condoléances. »

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, **MADAME** Katia BAILLY, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 18 Décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES - ACHATS

1.1a Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025 – du budget principal

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Le débat s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et de la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission Finances le 22 janvier 2025,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 du budget principal relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Intervention de Monsieur Steve RENARD

« Malgré les incertitudes, les finances de la ville sont bonnes. Nous ne comprendrions pas que les ambitions sur nos principales politiques soient revues à la baisse. De quel ordre seront les arbitrages ? Quels sont les critères politiques qui guideront ces arbitrages ?

- Sur les AP/CP, qu'en est-il de la gendarmerie ?

- Parmi les projets qui n'apparaissent pas, il y a la requalification de la RD2020. Où en sommes-nous, qu'est-il prévu pour 2025 ? Une réunion publique avait présenté, il y a 3 ans, l'étude réalisée. Mais depuis, les Fertésiens n'ont plus de nouvelles (hormis la partie traitée dans l'opération Cœur de Ville) ; la transparence s'impose, il est nécessaire de tenir les Fertésiens informés, d'autant plus qu'un de vos objectifs politiques est « l'amélioration de la sécurité routière en particulier sur la RD2020 ».

- Sur la tranquillité publique, je note la mention de la vidéoprotection dans les arbitrages à réaliser. La commission concernée doit enfin se réunir en amont pour échanger sur ce sujet.

- Il manque un objectif majeur dans ce document : le traitement des friches. C'est un enjeu environnemental, d'aménagement du territoire, paysager. J'en citerai déjà trois : la gare (quel retour avez-vous eu de la SNCF depuis l'audition à l'Assemblée Nationale de son Président ?), les Charpentiers de Paris, la friche en face du cinéma. Parallèlement à l'élaboration en cours des documents d'urbanisme, il faut recenser et adopter en 2025 une stratégie globale des friches, et pas seulement les traiter de manière individuelle. Ainsi, si l'opportunité se présentait, allez-vous acquérir certaines d'entre elles cette année ?

- Sur les mobilités actives, allons-nous respecter les engagements pris dans le cadre du vote du schéma des mobilités actives et du plan pluriannuel d'investissement annexé ? »

Intervention de Madame Katia BAILLY, Maire en réponse à Monsieur Steve RENARD

« Les finances de la commune sont saines mais prudentes à la hauteur des investissements à mener à court terme et dans l'avenir et compte tenu des incertitudes nationales et les subventions. Il n'y a pas de critères dans les 1900 000 € à arbitrer mais des priorités bien souvent. S'agissant de la gendarmerie et même s'il y a encore une problématique de niveau de loyer, après Ferrières en Gâtinais, j'ai espoir que ce sera le tour de la Ferté Saint Aubin comme Logem Loiret a pu nous l'indiquer. Cela montre aussi notre engagement à voir ce projet se réaliser. Pour la RD 2020, le projet sur le linéaire représente environ 14 millions d'€. Il est actuellement en latence même si on va s'attacher sur cette année à sécuriser davantage le nord de la commune. Pour ce qui est des friches, j'espère que la commune sera maître du foncier des parcelles appartenant à la SNCF et ce favorisé par l'intervention de notre députée, Constance de Pélichy, auprès du Pdt de la SNCF. L'ancien terrain des charpentiers de paris et le terrain à côté du cinéma sont traités dans le cadre du PLUI avec une orientation d'aménagement et de programmation et un possible emplacement réservé. Enfin, pour ce qui est des mobilités, nous tenons nos engagements avec en plus la réalisation sur cette année de la rue commune à titre expérimental. »

Intervention de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY

« On peut regretter, Madame la Maire, que vous n'ayez pas fait une introduction à ce 1^{er} DOB en nous présentant les choix politiques majeurs que vous avez retenus pour les 2 prochaines années, en effet il nous semble que depuis que vous êtes Maire, vos positions en termes d'environnement sont moins affirmées notamment à la Com-Com.

Au niveau des recettes -Pouvez-vous nous donner une explication sur l'arrêt de la dotation Natura 2000 biodiversité ?

Au niveau du fonctionnement, nous constatons que la concertation et la participation de nos concitoyens est en baisse, votre majorité n'a pas fait de réunion de quartier depuis longtemps , vous avez fait le choix encore une fois de ne pas faire de vœux à la population.

Nous constatons une vie associative des commerçants compliquée, des associations ayants des difficultés à recruter des bénévoles ; nous pensons que ces moments d'échange entre les élus que nous sommes, nos concitoyens, commerçants, enseignants, pompiers, gendarmes sont essentiels à la vie démocratique. Quels sont les temps de rencontres et d'échanges que vous avez planifiés pour l'année 2025 et quel est le budget qui y est consacré.

Au niveau des Investissements, nous avons lors d'une commission marché que dans les travaux de réfection de la mairie en cours les travaux de toiture n'étaient pas prévus, or force est de constater qu'il y a des fuites au niveau de la couverture de la mairie. Prévoyez-vous de refaire la toiture dans les investissements 2025 ?

D'autre part, vous avez fait faire une étude du potentiel solaire que représente nos toitures, que prévoyez-vous en investissements de production énergétique en 2025.

Nous avons constaté que depuis plusieurs mois les tribunes du stade étaient interdites au public, que prévoyez-vous de faire en 2025 en terme de réfection de celles-ci ? »

Intervention de Madame Katia BAILLY, Maire en réponse à Monsieur Jean-Frédéric OUVRY

« Oui, je n'en ai pas fait mais je ne croyais pas qu'il était utile d'en faire. Je rappelle juste que la majorité que nous représentons a intégré la liste du fait des objectifs partagés de l'ancienne maire. A défaut, je n'aurai pas été là. Pour ce qui est de la recette Natura 2000, la commune perd 93 000 € comme la préfecture du Loiret nous en a informé puisque l'INSEE considère nous considère désormais urbaine même si la commune est petite ville de demain et donc rurale à ce titre. S'agissant des réunions de quartier, peut être n'avez-vous pas bien lu mon édito de l'agenda annuel où j'annonce que je vais aller à la rencontre des citoyens que je rencontre déjà toutes les semaines me tenant à leur disposition le jeudi, en me rendant sur le marché, les commerces et en sillonnant les rues de la Ferté en balade à pied ou vélo. Enfin, s'agissant des travaux d'investissement, la toiture de l'hôtel de ville fait partie des arbitrages à avoir et des priorités à retenir. L'étude de potentiel solaire sera présentée idéalement en commission environnement avant le vote du budget ou sinon après si le temps ne nous le permet pas du fait des congés scolaires. S'agissant des tribunes du stade, c'est un sujet aussi. Vous comprendrez encore mieux la prudence de la commune compte tenu du niveau fort des investissements à réaliser pour l'avenir. »

1.1b Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025 – du budget annexe de l'assainissement

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Le débat s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et de la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission Finances le 22 janvier 2025,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 du budget annexe de l'assainissement relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

1.1c Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025 – du budget annexe de l'eau

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Le débat s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et de la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission Finances le 22 janvier 2025,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 du budget annexe de l'eau relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Intervention de Madame Gabrielle BREMOND

« Nous avons été interpellés par plusieurs Fertésiens qui se sont étonnés au mois de décembre de ne pas pouvoir profiter de l'animation « Glissons vers Noël », preuve de leur intérêt pour ce week-end festif et rassembleur. Est-il envisagé que cette animation soit reconduite en 2025 ? »

Nous avons découvert le « Festival de Magie » en recevant le journal municipal. Nous nous en réjouissons, vu le talent des artistes mais cela aurait dû être décidé en commission. A propos de festival, doit-on comprendre que les « jours de jazz » sont finis ? Le festival de magie est-il appelé à être pérennisé ?

- Nous voudrions connaître les objectifs de la politique culturelle. Nous avons vu depuis le début du mandat une succession de saisons culturelles et d'animations dont nous comprenons mal l'articulation. Nous souhaitons qu'une commission se réunisse afin de définir des objectifs pour 2025 et 2026. »

« Nous nous aviez parlé d'une cour-oasis à l'école des Chêneries. Où en est ce projet ? »

Réponse de Madame Katia BAILLY, Maire, à Madame Gabrielle BREMOND

« Oui, la manifestation « Glissons vers Noël » sera reconduite en 2025.

« La cour d'école « oasis » ne pourra se faire qu'après les travaux de chaudière biomasse sur 2025 et de réhabilitation du restaurant scolaire dont les travaux sont programmés pour début 2026. »

Réponse de Monsieur Jean-Noël MOINE à Madame Gabrielle BREMOND

« Pour le spectacle de la magie, c'est un spectacle que l'on souhaiterait fidéliser d'année en année. Il y a déjà plus de 600 personnes qui ont réservé leurs places.

Pour les « jours de jazz », il y a une réunion qui est prévue le 25 février. »

Intervention de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY

« Nous souhaitons que la compétence Eau et Assainissement soit transférée en 2026 comme prévu dans les actuels textes. »

Intervention de Madame Katia BAILLY, Maire en réponse à Monsieur Jean-Frédéric OUVRY-1.1b et 1.1c

« Pour le moment, il n'y a pas de sujet puisque la loi est obligatoire et la compétence est transférée. »

1.2 Attribution du marché pour la conception et l'impression de documents liés à la communication institutionnelle

Le marché concerne la conception et l'impression de documents liés à la communication institutionnelle.

La procédure de passation était la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il est prévu une décomposition en 2 lots.

Lot(s)	Désignation
01	Conception
02	Impression

Le délai d'exécution de l'accord cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, il peut être reconduit à son terme au maximum 3 fois. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois.

Une publication sur le profil acheteur de la mairie de La Ferté Saint-Aubin et au BOAMP a été effectuée le 21 octobre 2024. La réception des plis était fixée au 18 novembre 2024 à 12 heures.

18 plis ont été reçus dans les délais impartis (Aucun pli n'a été reçu hors délai) :

N° PLIS	CANDIDATS	Lot	Montant de l'offre H.T
1	ATELIER CIRCULAIRE	1	13 235.00 €
2	ADDIGRAPHIC	2	30 706.00€
3	MEKDERIAN FLORENCE	1	16 730.00€
4	MINIDOC	1	10 750.00€
5	LATTITUDE	1	11 580.00€
6	PAGINA COMMUNICATION	1	7 520.00€
7	CENTR'IMPRIM	2	39 351.00€
8	IMPRIMERIE CRES	2	45 396.00€
9	LABRIFFE CAROLINE FREDERIQUE	1	9280.00€
10	GRAPHIGS	1	10 795.00€
11	ADELINE FUZENOT	1	11 850.00€
12	STURM THOMAS	1	14 350.00€
13	DAKIN	1	13 775.00€
14	AGENCE DES MONSTRES	1	10 110.00€
15	NORD IMPRIM	2	33 040.75€
16	AGENCE SCOOP COMMUNICATION	1	21 430.00 €
17	ZE-COM	1	7 254.00 €
18	IMPRIMERIE CORBET	2	50 775.00€

L'ensemble des candidats ont remis un dossier complet. Ces candidats apparaissent avoir les capacités techniques et financières au niveau de leur candidature pour devenir titulaires du marché.

Compte tenu de l'objet du marché les critères de jugements ont été les suivants :

Pour le lot 1 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Capacité et expérience selon le book fourni	15.0 %
3-Méthodologie de travail de l'équipe dédiée	15.0 %
4-Délais standard et d'urgence	10.0 %

Pour le lot 2 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations - analysé en fonction du détail estimatif remis par le candidat	50.0 %
2-Valeur technique - Qualité des réalisations et prestations proposées (book des réalisations similaires) : papier, impression, rendu des couleurs/photos/plans/façonnage/conditionnement, stockage	10.0 %
3-Délais de livraison et contrôle interne de l'entreprise pour s'assurer de la qualité de la prestation : label qualité, procédures interne et externe, gestion des demandes..., proposés dans le mémoire technique	40.0 %

Des négociations seront engagées via le profil acheteur de la commune.

Le rapport d'analyse des offres est en cours de rédaction et sera présenté en Commission MAPA avant la fin du mois de février.

Au vu de la nécessité de commencer la prestation rapidement, il est proposé d'autoriser Mme Le Maire ou son représentant à signer le marché après avis de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif à la conception et l'impression de documents liés à la communication institutionnelle après validation, en Commission MAPA, du choix des entreprises retenues.

1.3 Subvention de solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu la situation sur l'île de Mayotte,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Un fonds de concours spécifique : "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles" existe. Ce fonds de concours alimente un programme "conditions de vie outre-mer" sous la responsabilité de la direction générale des outre-mcr. Le versement des dons à ce fonds permet à l'État de regrouper l'ensemble des aides reçues, que ce soit de la part des collectivités, d'entreprises ou de citoyens, et ainsi de coordonner et de renforcer l'efficacité de l'utilisation de ces moyens financiers pour Mayotte. Les fonds reçus doivent alors concourir aux dépenses d'intérêt public et être mobilisés conformément à la volonté des parties versantes, à savoir les actions d'urgence et de reconstruction de Mayotte.

Ce fonds de concours de l'État est d'ores-et-déjà actif et peut recevoir les dons des collectivités. Pour ce faire, il est possible de procéder, sur la base d'une délibération, à un versement sur ce fonds géré par le comptable public. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de La Ferté Saint-Aubin tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 25 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. Stéphane CHOUIN),

VERSE à titre exceptionnelle pour l'exercice 2025 un don d'un montant de 4 000 € au fonds de concours spécifique « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles »,

EFFECTUE un don de matériel, via avec la Préfecture du Loiret qui coordonne ces dons matériels en lien avec le ministère de l'intérieur,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Intervention de Monsieur Stéphane CHOUIN

« Je me suis abstenu sur ce point pour plusieurs raisons.

« Je suis fondamentalement pour apporter de l'aide aux personnes en difficulté. Ce qui est arrivé à MAYOTTE est une catastrophe majeure due au dérèglement climatique. Le bilan humain officiel est de 39 morts et des milliers de blessés. On ne peut qu'être touché par un tel événement.

Le président de la République a décidé d'instaurer un deuil national le 23 DECEMBRE dernier suite au passage du cyclone SHIDO qui a touché MAYOTTE - département Français .

En 2001, 2015 et 2016 , des journées de deuil national ont été décrétées à la suite d'attentats qui nous ont touchés dans nos chairs (attentats du 11 NOVEMBRE à NEW YORK , attentat contre CHARLIE HEBDO , attentat du 13 NOVEMBRE 2015 et attentat de NICE du 14 JUILLET 2016.

En Février 2010, la tempête XYNTHIA dévastait le sud de la VENDEE causant la mort de 47 personnes et des milliers de blessés et de sinistrés.

Mes racines vendéennes font que j'ai été un peu plus concerné que d'autres et que ce moment reste ancré en moi.

Lorsque le Président MACRON a décrété DEUIL NATIONAL pour MAYOTTE , je n'ai pas compris cette décision parce que je me suis demandé :

- Pourquoi MAYOTTE et pas LA VENDEE ?
- la VENDEE ne serait pas un Département français ?
- Pourquoi ce 2 poids / 2 mesures ?

Avant d'accorder une aide financière à MAYOTTE et savoir pourquoi apporter notre aide à ce département et pas à un autre, une absence de réponse à ces questions ont motivé mon choix d'abstention

Pardon pour mon manque d'objectivité, pour mon propos qui nous ont remémorés des évènements douloureux et merci de m'avoir écouté. »

Intervention de Madame Katia BAILLY, Maire

« En complément, un don de matériel qui prend la forme de chaises, de tables école, de bureaux et de tables de réfectoire de cuisine sera aussi acheminé vers Mayotte via sa préfecture. »

2. SERVICES TECHNIQUES

2.1 Convention avec la Société ENEDIS pour une servitude souterraine sur le domaine privé communal rue Masséna

Dans le cadre des travaux de raccordement électrique collectif pour les logements de la Cité Petit situés rue Masséna, l'entreprise ENEDIS souhaite utiliser les parcelles section BM n°66, 71 et 72 appartenant à la Commune.

Les travaux consistent au passage des canalisations électriques en souterrain.

La présente convention a pour objet de définir les rôles et responsabilités de chacune des parties ainsi que l'indemnisation perçue par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces nécessaires.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

L'article L. 332-23-1° permet le recrutement d'agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité pour une période maximum de 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat durant une même période de 18 mois consécutifs.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période supérieure à 3 mois, et sachant que les principes de la comptabilité publique ne permettent pas de régulariser les recrutements opérés pour un besoin urgent identifié par la collectivité qui ne peut attendre un vote du Conseil municipal,

Au regard des besoins du service public nécessitant une réactivité pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et de garantir néanmoins une stabilité des agents contractuels et des compétences, il convient d'autoriser le Maire à recruter sur 12 mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article L. 332-23-1° du CGFP pour une durée ne pouvant excéder 12 mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, et uniquement pour des agents de catégorie B et C.

CHARGE Madame le Maire ou son représentant, de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

INSCRIT au budget les crédits correspondants

Intervention de Monsieur Steve RENARD

« Nous prenons régulièrement, pour la période estivale, des délibérations en raison d'un surcroît d'activité ponctuel. Ici, nous prenons une délibération plus générique.

Pouvez-vous nous dire dans quels services sont envisagés des recrutements temporaires ? Et combien de recrutements pourraient être réalisés dans ce cadre ? »

4. QUESTIONS ECRITES

Questions orales Réponses aux questions

Questions orales de Madame Gabrielle BREMOND

1- « Un article sur la fermeture de classes dans le Pithiverais est paru récemment dans la presse locale. En attendant la carte scolaire au mois de mars, avez-vous des informations concernant une éventuelle fermeture de classe à l'école des Sablons ?

Ce serait la quatrième fermeture de classes ces cinq dernières années. Nous nous en inquiétons car nous connaissons les conditions d'exercice des professeurs des écoles et surtout les difficultés croissantes d'apprentissage des enfants qui arrivent en classe de Sixième avec souvent un bagage insuffisant en lecture, écriture et calcul. Les enfants ont plus que jamais besoin d'un suivi individualisé et cela sera rendu de plus en plus difficile pour leurs enseignants si les effectifs des classes augmentent. »

2- « Nous vous avons interpellé(e)s il y a quelques mois sur les AESH. Madame De Pélicy avait à juste titre interpellé le précédent gouvernement sur ce sujet au mois d'octobre. Pouvez-vous nous dresser un bilan à l'heure actuelle (nombre d'AESH, répartition dans les écoles, temps effectifs en classe) ? »

Réponse de Madame Katia BAILLY, Maire, à Madame Gabrielle BREMOND

« Les effectifs scolaires sont en baisse. On passe de 573 enfants sur cette année à 558 pour la rentrée prochaine à nuancer avec la campagne d'inscription qui n'est pas encore terminée. Effectivement, nous

craignons une fermeture même si on ne le souhaite pas. On travaille aussi en lien avec l'éducation nationale à la création d'une classe ULIS sur la commune. S'agissant des AESH, Constance de Pélichy a remonté la difficulté rencontrée. Une question encore a été posée hier 29 janvier au gouvernement par Mme BOUROUAIA au ministre chargé de l'enseignement et de la recherche. Ce dernier a annoncé la création de 20 000 postes supplémentaires d'AESH, 300 postes pour les classes ULIS, une rémunération étendue notamment avec la pause méridienne. Espérons vivement que tout cela se concrétise ! »

*_*_*_*

Questions orales de Madame Manuela CHARTIER

« Pourriez-vous nous faire un bilan chiffré de l'utilisation et du coût de l'épicerie Solidaire itinérante ? Nous avons le sentiment qu'il est temps de renoncer à ce dispositif pour lequel nous vous avons toujours fait part de nos doutes quant à son intérêt.

Son coût, (amortissement du camion, fonctionnement, défraiement de l'association gérante), le renoncement de celle-ci à poursuivre l'exploitation du camion, nous amènent à vous demander d'étudier l'ouverture d'une épicerie solidaire en centre-ville.

Le succès de la boutique de vêtements de seconde main, et de livres et de celle de jouets, ouvertes par Caritas, ainsi que les vacances de commerces en centre-ville viennent étayer cette demande.

Cela permettrait d'offrir à nos concitoyens des horaires d'ouverture plus amples, un choix plus varié des produits, pour un coût équivalent voire moindre que celui engendré par la formule itinérante et de pouvoir proposer des ateliers et un accompagnement des bénéficiaires.

Réponse de Madame Maryvonne PRUDHOMME à Madame Manuela CHARTIER

« Parmi les pistes envisagées sur à l'arrêt de la convention avec IMANIS, deux scénarios retenus :

- Un appel à projet lancé le 27 janvier 2025 avec une date limite de dépôt au 17 février 2025,
- Si réponse infructueuse, une gestion en Régie.

Investissements :

Véhicule : 100 958 €

Matériel local de stockage : 16 443 €

Fonctionnement :

Flocage camion : 455 €

Subvention 2023 versée à IMANIS : 40 985 €

Le montant de la subvention 2024 sera établie en fonction de la réception du Bilan d'activité et financier d'IMANIS.

Les bénéficiaires sont très satisfaits de pouvoir acheter des produits diversifiés et apprécient de régler 20% du prix. Ils retrouvent l'estime de soi.

Ce marché de proximité à tout son intérêt car il est l'occasion pour les seniors et les personnes en situation de handicap de rompre l'isolement tout en étant plus proche des bénéficiaires en difficulté de mobilité.

Le Bilan 2024 est encourageant quant à la fréquentation :

41 familles bénéficiaires,

28 familles en moyennes par mois.

Au 31 décembre 2024, 23 familles bénéficiaires sachant que ces chiffres fluctuent en cours d'année.

L'ouverture d'une épicerie solidaire ouverte en centre-ville pourrait engendrer une discrimination comme il nous l'a été indiqué lors du lancement de l'ESI. Tout comme les coûts d'une épicerie fixe pourraient être équivalents à celui engendré pour la formule itinérante.

Des ateliers sur l'alimentaire, l'énergie, le budget étaient prévus avec IMANIS et le seront dans le nouveau dispositif.

Très idéalement, nous aimerions qu'il n'y ait ni épicerie fixe ou itinérante donc pas de bénéficiaires en demande.

Mais ce n'est pas la réalité donc Il faut dépasser le débat entre une épicerie fixe ou itinérante avec pour seul objectif d'apporter un service aux bénéficiaires. »

*_*_*_*

Questions orales de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY

« Entrées du Stade - Saison 2 / épisode 1

Nous vous avons interpellé à de nombreuses reprises, vous et vos adjoints, au sujet des installations sur les entrées du stade, et dernièrement le 18 décembre 2024 lors d'une question au Conseil Municipal

Notamment sur la situation dangereuse que constitue le marquage au sol pour personnes mal voyante et le dispositif de filtration des vélos que vous avez installé.



Vous nous avez répondu que ce problème serait résolu au mois de janvier, à l'heure où nous adressons cette question (le 28 Janvier 2025).

Aucune mesure n'a été prise, ni de balisage ou mise en sécurité provisoire, ni de modification définitive de ce balisage pour mal voyant.

Il est important, pour maintenir la confiance entre citoyens et élus, que la ville respecte ses engagements pris. Quand les travaux seront-ils enfin réalisés ? »

Réponse de Monsieur Jean-Noël MOINE à Monsieur Jean-Frédéric OUVRY

« La Direction des Services Techniques a effectué une demande de devis auprès de l'entreprise le 9 janvier, une visite a été effectuée sur site avec l'entreprise le 16 janvier et nous avons reçu le devis le 20 janvier. Celui-ci a été mis à la saisie du BC le 27 janvier et validation à venir de M Thenault (30 ou 31 janvier).

La solution technique envisagée : suppression de la bande PMR qui passe par le pass'vélo et installation d'une nouvelle bande PMR passant par le tourniquet.

La date prévisionnelle de réalisation n'est pas encore programmée (à noter que cela dépend aussi des conditions météorologiques) mais l'entreprise est informée de l'urgence de notre demande.

Cela ne représente pas un gros travail, environ 2 heures, ce qui signifie que cela pourra vraisemblablement se caler dans leur plan de charge assez facilement.

Dans un premier temps, ils vont pouvoir retirer la partie de la bande actuelle qui ne sera plus nécessaire (normalement semaine prochaine) et coller la nouvelle bande dès que le temps le permettra. »

*_*_*_*

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Katia BAILLY, Maire, remercie le Conseil et clôt la séance à 20h45.

La Ferté St-Aubin, le 31 Janvier 2025

La Secrétaire,
Madame Isabelle FIDALGO